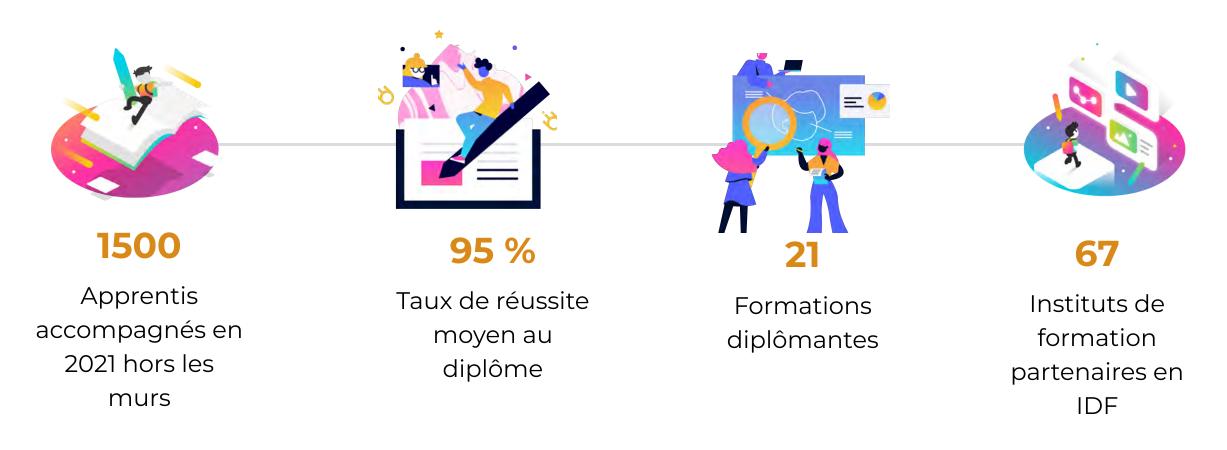


# Dispositif apprentissage

# INFIRMIER

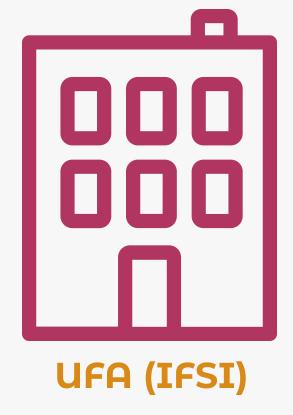
### L'ADAFORSS, c'est:



30 ans d'expériences dans les formations sanitaire, sociale et médico-sociale



en partenariat



Accés au contrat d'apprentissage



**CFA HORS MURS** 

#### **POLE SOCIAL**

Éducateur spécialisé Moniteur éducateur Assistant de service social Conseiller en économie sociale et familiale Technicien de l'intervention sociale et familiale BTS Service et prestations des secteurs sanitaires et social Licence pro -Service à la personne Licence pro - Gestion des structures sanitaires et sociales BUT Carrières sociales - Parcours: Coordination et Gestion des Établissements et Services Sanitaires et Sociaux Accompagnant éducatif et social



khady.sarr@adaforss.fr 01 80 46 31 83



### **Nos formations**

#### POLE SOINS ET REEDUCATION

Infirmier
Aide-soignant
Ergothérapeute
Psychomotricien
Expert en psychomotricité
Masseur kinésithérapeute
BTS Management commercial
opérationnel: spécialité Santé

Sofia RODRIGUES sofia.rodrigues@adaforss.fr 01 80 46 31 80

#### POLE PETITE ENFANCE

Auxiliaire de puériculture

Éducatrice de jeunes enfants

CAP accompagnant éducatif petite enfance

Blandine LEBEC DELPORTE blandine.lebec-delporte@adaforss.fr 01 75 61 84 00



Début de formation dans les 3 mois de la signature du contrat

Régi par le Code du travail: Partie 6 Livret II



Formation rémunérée

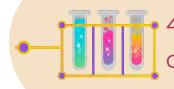




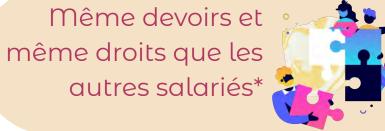


2,5 jours de congé

# L'apprentissage c'est:



45 jours de période



Accompagnement d'un Maître d'Apprentissage

Durée du contrat = Cycle de formation



## Apprentissage Infirmier

Apprentissage possible à partir de la 2ème année OU 1ere année si diplômé AS



Sur le terrain d'apprentissage, l'apprenti agit en tant qu'AS







Un formateur de l'IFSI réalise une visite pendant le periode d'essai



L'apprenti est présent dans son établissement en alternance avec les temps de formation en institut, les périodes de stages et les temps employeurs (week-end et vacance scolaires) Volume horaire:

- 2è année : 305h employeur dont 1 stage
- 3è année : 305 h employeur dont 1 stage



## La rémunération d'un apprenti

	ANNÉE DE FORMATION	ENTREPRISES ASSOCIATIVES RELEVANT DES CONVENTIONS COLLECTIVES IDCC 0029 ET 0413	PRIVÉ
16-17 ANS % SMIC	1	30%	27%
	2	45%	39%
	3	-	55%
18-20 ANS % SMIC	1	50%	43%
	2	60%	51%
	3	70%	67%
21-26 ANS % SMC	1	65%	53%
	2	75%	61%
	3	85%	78%
26 ANS ET + % SMC	1	100%	
	2		
	3		



Remplir le dossier d'inscription ADAFORSS et prevenir l'IFSI



- Lettre de motivation,

- Carte de séjour,

- Carte vitale,

- CV,

- Attestation d'admission dans un IFSI,

- CNI/PASSEPORT (en cours de validité),

- Attestation ou diplôme d'aide-soignante,
- Les relevés/bilans de stage,
- Les relevés de note.



Lister les etablissements autour de chez vous

# Comment trouver un employeur:



Envoyer votre candidature à la direction des soins et au service des ressources humaines par mail ou courrier



Nous proposons à notre réseaux votre candidature



Une fois votre employeur trouvé, faire un retour à sofia.rodrigues@adaforss.fr

## Sofia RODRIGUES

sofia.rodrigues@adaforss.fr

01 80 46 31 80 06 65 76 83 87



Merci pour votre attention